

Règlement du concours

Les Chronofilms AFRO FICTION

Du 17 au 19 mars 2017

AFRO FICTION est une association (Loi 1901) d'afro-français qui fédère des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, dont le siège social est situé au 49 rue Saint Just 94200 Ivry sur Seine, et est représentée par Matthieu JUBELY, Président.

AFRO FICTION organise un concours de courts métrages. Les participants, qui se constituent en équipe, désignent leur chef d'équipe (porteur du projet) et réalisent leur film en 48h.

LA VISION

Les *Chronofilms AFRO FICTION* ont pour but de mettre en valeur les professionnels ou amateurs afro-français (personnes ayant une ascendance africaine-Caribéenne), à travers divers aspects du 7^e art comme par exemple la performance des acteurs, la création des auteurs et scénaristes ainsi que la créativité des réalisateurs.

C'est le principe même d'AFRO FICTION qui se retrouve dans le slogan « *s'unir pour s'élever* ». En valorisant les afro-français, devant et derrière la caméra nous cherchons à montrer qu'ils font partie de la scène artistique française. Cela permettra de :

- Faire émerger les talents de la communauté afro-française tels les auteurs, les réalisateurs/assistants, les acteurs, les producteurs, les opérateurs vidéo ou encore les ingénieurs du son... etc. et contribuer à promouvoir leur visibilité.
- Donner l'opportunité, à tous ceux qui le souhaitent de participer à cette vision et donc d'écrire, de réaliser un film, de jouer... etc.
- Créer une synergie "team building", et consolider des vocations et des groupes de travail.

Cette nouvelle rencontre entre des passionnés de fiction se veut conviviale et fédératrice. Les participants sont invités à jouer le jeu et à exprimer toute leur créativité et audace.

La visibilité des courts métrages sera assurée par des projections publiques et des diffusions en ligne sur la chaîne YouTube d'Afro Fiction après la remise des prix (Article 7).

Article 1 : Conditions de participation

Les conditions de participation sont énoncées ci-dessous :

- Toute personne physique peut réaliser et présenter un film aux *Chronofilms AFRO FICTION*.
- Le film doit aller dans le sens de la vision des *Chronofilms AFRO FICTION*
- La personne identifiée comme « participant » est désignée réalisateur du film, les autres contributeurs et coauteurs du film doivent être mentionnés dans les crédits et remerciements par le réalisateur principal, seul récipiendaire des dotations en cas de Prix.
- Un participant ne peut présenter qu'un seul film en compétition comme réalisateur principal.

Nous encourageons les participants à faire preuve d'innovation et d'originalité en sortant des clichés

rencontrés habituellement dans la fiction française.

Article 2 : Modalités d'inscription

L'inscription est ouverte du **13 février 2017 à 00h00 au 13 mars 2017 à 23h59**, dates et heures françaises (France métropolitaine), via le site Internet des *Chronofilms AFRO FICTION*.

Les places sont limitées (limite laissée à la discrétion des administrateurs d'AFRO FICTION).

Le porteur du projet doit renseigner la fiche d'inscription disponible sur le site internet et collecter les frais de participation de chaque membre de son équipe. Tous les champs du formulaire d'inscription devront être remplis pour que l'inscription soit validée.

- **Porteur de projet membre:**
 - Gratuit si équipe de moins de dix personnes
 - 15 euros si équipe de plus de dix personnes (pour couvrir les frais de gestion et d'organisation)

- **Porteur de projet non membre:**
 - 40 euros si équipe de moins de dix personnes
 - 55 euros (donc 15 euros supplémentaires) pour équipe de plus de dix personnes

Article 3 : Thèmes

Les participants sont conviés à venir tirer au sort les thèmes qui leur seront imposés :

Le vendredi 17 mars 2017 entre 19h et 22h à COMMUNE IMAGE 8 rue Godillot 93400 Saint Ouen

Article 4 : Règles de forme du court métrage

La durée maximale des courts-métrages est fixée à **6 minutes, titre et générique inclus**.

Les participants doivent inclure une traduction française sous-titrée si le court-métrage est réalisé dans une langue étrangère.

Le film doit comporter la mention « *Les Chronofilms AFRO FICTION Présentent* » avant le titre du film.

Le film doit impérativement avoir été réalisé pendant les 48h.

Article 5 : Déroulé du concours

Le début du concours sera lancé le vendredi 17 mars 2017 à 19h.

La date de fin du concours sera le dimanche 19 mars 2017 à 22h.

L'heure de limite d'envoi des fichiers est donc fixée au dimanche 19 mars 2017 23H59.

Le vendredi 17 mars 2017 à 19h, les participants sont invités à rencontrer les organisateurs, recevoir des recommandations et explications sur les règles du concours et enfin tirer au sort 3 contraintes.

Afin de permettre aux personnes vivant hors d'Ile de France de participer au tirage, il est possible de

chronofilms@afro-fiction.fr

choisir les 2 contraintes via le formulaire d'inscription.

Chaque équipe dispose donc de 48 h pour :

1. L'ÉCRITURE ET LA CONCEPTION DU FILM
2. LA PRÉPARATION DU TOURNAGE
3. LE TOURNAGE
4. LA POST-PRODUCTION
5. L'ENVOIE DU FILM

Il est important d'envoyer le film avec son affiche du film (ou une photo qui l'illustre) pour la communication et la presse.

Les participants doivent envoyer le fichier du film ainsi que la photo d'illustration :

- Via le site <https://www.wetransfer.com/> (le fichier doit être inférieur à 2Go) à l'adresse chronofilms@afro-fiction.fr

Votre film doit être au format HD minimum (1280x720) compressé avec un codec standard (h264) et inférieur à 2 Go

Dès réception effective du lien de la Vidéo, le Participant se verra notifié d'un email confirmant le téléchargement de sa Vidéo et validant son inscription à la présélection.

Article 6 : Délibération

La sélection des films pour les prix sera faite par un jury externe aux organisateurs.

Le jury dispose de onze jours à compter de la réception des films, pour délibérer et sélectionner les 10 films qui seront projetés en salle ainsi que les 5 meilleurs films pour l'attribution des différents prix.

Tous les films seront diffusés sur la chaîne YouTube d'AFRO FICTION.

Article 7 : Les prix

L'annonce des lauréats des différents prix aura lieu lors de la cérémonie des *Chronofilms AFRO FICTION* le **25 mars 2017**. Chaque porteur de projet doit être présent. Un membre de l'équipe ou un autre représentant par procuration peut remplacer exceptionnellement le porteur de projet.

La liste des prix énoncés ci-dessous n'est pas limitative et est donc susceptible d'être modifiée à tout moment par AFRO FICTION, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Aussi, ces prix relèvent de l'appréciation souveraine de ce dernier et ne peuvent donner lieu de la part des lauréats et des Participants à aucune contestation, ni réclamation d'aucune sorte.

- Grand-Prix du jury **AFRO FICTION**
- Prix de la Meilleure Réalisation
- Prix du Meilleur Scénario
- Prix de la Meilleure Photographie
- Prix du Meilleur Acteur/Actrice

chronofilms@afro-fiction.fr

- Prix du Public

Article 8 : Garanties

Les chefs d'équipe s'engagent à être titulaires des droits relatifs à la musique, les sons et images utilisés pour la réalisation du film. Ils garantissent les organisateurs contre toutes revendications quelconques, notamment au titre des droits d'auteur, droits voisins, droits des dessins et modèles, droits des marques, droits de la personnalité, droits à l'image des biens et / ou des personnes et tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estiment avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation et/ou l'exploitation de son Image et qui seraient susceptibles de s'opposer à sa reproduction et/ou diffusion.

Le dépôt des courts métrages par les participants s'effectuent libre de droits pour AFRO FICTION en vue :

- de leur exploitation (reproduction, projection, mise en ligne, etc.)
- de leur utilisation par AFRO FICTION pendant une durée minimale de 3 ans à compter de l'inscription au concours.

Les organisateurs et leurs partenaires éventuels sont les seuls destinataires des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès des organisateurs. Les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant le début du concours annuleront de fait leur participation.

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier les séances de projection des courts-métrages, ainsi que le concours sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Les circonstances le justifiant sont constituées par la force majeure et les événements assimilés.

Les organisateurs présument que les participants ont souscrit à une assurance civile.

Ils ne sauraient en aucune circonstance être tenu responsables, sans que cette liste soit limitative :

- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours ;
- De la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toutes données ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tous dommages causés au matériel d'un Participant ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Festival ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par l'organisateur.